

MESURER LA PERFORMANCE

La performance de la gestion de la trésorerie de l'AFT est mesurée par trois indicateurs dont les objectifs et les résultats obtenus sont présentés au Parlement.

OBJECTIF N° 1 : PLACER LES EXCÉDENTS PONCTUELS DE TRÉSORERIE DE L'ÉTAT AU MEILLEUR PRIX

Déjà entamée en 2008, l'érosion de la performance contre eonia obtenue sur les placements de trésorerie s'est poursuivie en 2009. La rémunération obtenue des dépôts en blanc se tient à eonia -2,5 point de base à la faveur des dépôts de liquidités auprès de la CDP. La performance comparée des prises en pensions ressort à swap eonia -6,3 point de base, soit un recul de 4,3 points de base par rapport à 2008.

Cette sous-performance [relative] des dépôts en blanc et des prises en pensions découle principalement de l'abondance des liquidités présentes sur le marché interbancaire du fait de la politique monétaire suivie par la BCE. Elle est aussi liée au mode de calcul de l'eonia, qui repose sur un fixing reproduisant une moyenne des transactions entre contreparties bancaires de la zone euro. Ce taux reflète le profil de risque des contreparties en présence, globalement plus élevé que celui des SVT avec qui l'État traite. Les perturbations de marché ont donc eu des conséquences asymétriques sur la référence Eonia d'une part, et le taux moyen auquel l'État effectue ses placements d'autre part.

La performance des prises en pension, en retrait, s'explique par la combinaison de deux facteurs : d'une part, l'augmentation substantielle du volume des opérations, dont le montant moyen a largement augmenté ; d'autre part, l'abondance de liquidités sur le marché.

	2005 réalisé	2006 réalisé	2006 objectif	2007 réalisé	2007 objectif	2008 réalisé	2008 objectif	2009 réalisé	2009 objectif
Prêts en blanc dépôts	EONIA + 0,001 %	EONIA + 0,003 %	EONIA	EONIA +0,078 %	EONIA	EONIA -0,008 %	EONIA	EONIA -0,025 %	EONIA
Prise en pension (REPO)	SWAP EONIA - 0,011 %	SWAP EONIA - 0,028 %	SWAP EONIA - 0,020 %	SWAP EONIA -0,027 %	SWAP EONIA -0,020 %	SWAP EONIA -0,045 %	SWAP EONIA -0,020 %	SWAP EONIA -0,063 %	SWAP EONIA -0,020 %

Source : Agence France Trésor

OBJECTIF N° 2 : OPTIMISER LE SOLDE DU COMPTE DE L'ÉTAT À LA BANQUE DE FRANCE EN FIN DE JOURNÉE EN FONCTION DES CONDITIONS DE MARCHÉ

Les journées de faible taux sont habituellement peu nombreuses sur l'année. En 2008, les conditions de marché ont profondément modifié à la baisse cet équilibre : seules 5 journées ont rempli les conditions requises pour entrer dans le calcul de l'indicateur ; cette situation s'est poursuivie avec seulement 3 journées en 2009.

Sur l'année, le solde moyen à la Banque de France s'est établi à 921 M€.

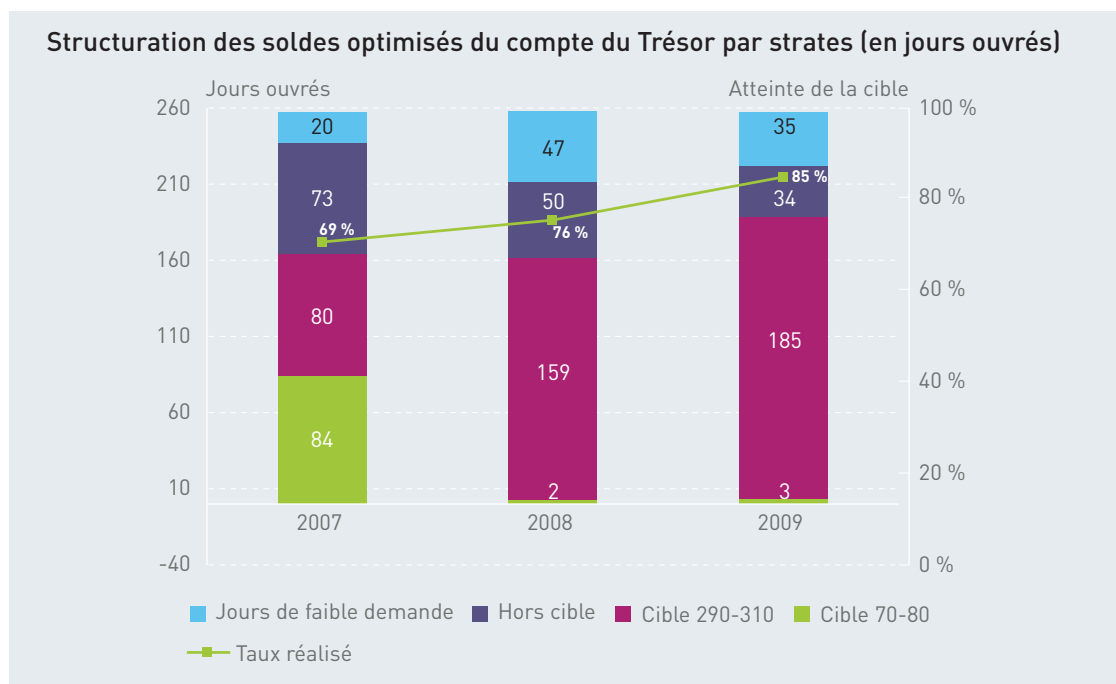
Les conditions de marché ayant cours depuis 2008 conduisent très régulièrement le gestionnaire de trésorerie à viser un objectif de 300 M€, seuil au-delà duquel le compte de l'État est moins rémunéré par la BDF. Cette attitude, guidée par les intérêts financiers

du contribuable, constitue une rupture par rapport aux années précédentes au cours desquelles le pilote de flux ajustait le solde du compte en deçà de 100 M€ étant donné la plus forte rémunération couramment offerte par le marché.

Un nouvel indicateur a donc été bâti pour tenir compte de cette particularité de l'environnement de taux. Il s'exprime par le pourcentage de jours à l'issue desquels le solde du compte s'est inscrit entre les bornes 70 M€-80 M€, et 290 M€-310 M€ afin de réintégrer les jours de « faible taux ».

Les jours de faible demande recouvrent ceux à l'issue desquels le pilote de flux n'a pas pu placer totalement les fonds disponibles en raison des faibles taux offerts par le marché. Ces jours ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur.

Le calcul de l'indicateur a été rétropolé depuis 2007 :



Source : Agence France Trésor

Pour 2010, l'objectif a été fixé à 75 %. Il ressort à 85 % pour 2009.

OBJECTIF N° 3 : L'INFORMATION PRÉALABLE PAR LES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR DE LEURS OPÉRATIONS FINANCIÈRES AFFECTANT LE COMPTE DE L'ÉTAT

L'obligation d'annonce préalable des collectivités locales a conduit à la mise en place d'un indicateur constitué par le taux d'annonce préalable des opérations financières de plus d'un million d'euros la veille avant 16 heures. Cette obligation a été étendue aux établissements publics nationaux.

(En M€)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2008 Objectif	2009
Taux d'annonce par les collectivités locales de leurs opérations financières supérieures à 1 M€ et affectant le compte du Trésor	91 %	91 %	92 %	92 %	95 %	93 %*	95 %	93 %
							2010 Objectif	
Taux d'annonce par les établissements publics de leurs opérations financières supérieures à 1 M€ et affectant le compte du Trésor						87 %	95 %	92 %

* en neutralisant le premier trimestre 2008

Source : Agence France Trésor

Le taux d'annonces des collectivités locales est stable en 2009, à 93 %. Depuis 2008, le calcul réalisé est pondéré par les montants annoncés pour mieux refléter l'impact des annonces sur la situation de trésorerie de l'État.

Un quart des départements respectent l'indicateur d'annonce des collectivités locales. En volume, ils exécutent un tiers des virements unitaires supérieurs ou égaux à 1 M€.

SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION DE TENUE DE COMPTE AVEC LA BANQUE DE FRANCE

La convention relative à la tenue du compte unique de l'État à la Banque de France a été signée le 26 avril 2002. Depuis cette date, de nombreux changements tant techniques, qu'organisationnels ou juridiques sont intervenus, rendant inadapté ce document sur de nombreux points. Les trois signataires de cette convention, Banque de France, Agence France Trésor, Direction générale des finances publiques, ont d'un commun accord acté la nécessité d'actualiser la présente convention.

Les travaux, initiés en 2008, ont principalement porté sur la prise en compte des nouveaux circuits de règlement et d'échange des moyens de paiement Target 2 et Core, de la centralisation au siège de la Banque de la tenue des comptes d'opérations et de la constitution de la DGFIP née de la fusion des services de la Direction générale des impôts et de la Direction générale de comptabilité publique. Enfin, ces travaux ont intégré les incidences de la nouvelle application de tenue de compte EVCLI et ses impacts sur le système de gestion de trésorerie de l'État SIFT-Trésorerie qui ont profondément modifié la gestion de Trésorerie.

Ils ont abouti à une version finalisée dont la signature doit intervenir au cours du second trimestre 2010.

Bien que cet indicateur ressorte en deçà de l'objectif pour la seconde année consécutive, les annonces réalisées dans le respect des obligations réglementaires ont représenté 101,9 Md€ sur une assiette totale s'établissant à 103,2 Md€. La performance devrait être améliorée en 2010 et plus significativement en 2011. En effet, la BdF a prévu de livrer à l'AFT en fin d'année 2010 un module dit « de supervalidation », initialement prévu pour fin 2007, permettant de filtrer l'exécution de virements non annoncés. Ce sera en outre l'occasion de rappeler la réglementation au moyen d'une note de présentation des modifications introduites par la nouvelle convention entre l'État et la BdF en cours de finalisation.

Parallèlement à l'obligation d'annonce qui pèse sur les collectivités locales, le décret n°2007-1393 du 27 septembre 2007 relatif aux opérations financières des établissements publics nationaux qui affectent le compte du Trésor consacre le principe d'annonce pour cette catégorie d'établissements. Les opérations d'un montant unitaire égal ou supérieur à un million d'euros qui se traduisent par un débit sur le compte-courant du Trésor à la Banque de France doivent faire l'objet d'une annonce préalable par les établissements publics nationaux.

Sont visés par ce dispositif, les établissements publics nationaux (EPN) à caractère administratif ou à caractère industriel et commercial soumis aux dispositions du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique.

La méthode de calcul de l'indicateur reprend celle des opérations des collectivités locales. L'indicateur est également pondéré par les volumes de manière à refléter les véritables enjeux de trésorerie, la disparité interdépartementale des volumes d'opérations émises étant très forte (20 postes comptables réalisent 97 % des montants). Le taux d'annonce approche l'objectif de 95 % fixé pour 2010. Il s'élève à 92 % en 2009 contre 87 % en 2008.